DEPARTEMENT DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

## REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2022-198 LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

<u>Matière</u>: Domaines de compétences par thèmes

<u>Sous matière</u>: Politique de la villehabitat-logement

OBJET: OPERATION
CŒUR DE VILLE
N°2022-13ATTRIBUTION DE
SUBVENTIONS AU
TITRE DES
REHABILITATIONS
DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 15 SEPTEMBRE 2022

AFFICHAGE EN DATE DU: 1 5 SEP. 2022

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 2 7 SEP. 2022

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022 Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents: Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Régine SURRE, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Nicolas ASENSIO-VERGNES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Zohra KUFEL, Martine LACOMBE

Formant la majorité des membres en exercice

#### **Procurations:**

Evelyne GUILHEM Donne procuration à Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES,

Jean-François VERONIN-MASSET Donne procuration à Denis BOUILLEUX,

Pierre BARBAUD Donne procuration à Patrick MAUGARD, Sabine CHABERT Donne procuration à Chantal BARTHES, Delphine SANTINI Donne procuration à Philippe GREFFIER, Préscillia GRANIER Donne procuration à Bernard GRIMAUD, Gérard MONDRAGON Donne procuration à Karole CAFFIER, Adrien ROUZAUD Donne procuration à Hélène GIRAL,

Secrétaire: Madame Audrey GAIANI

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune avec la participation de la Région Occitanie, a mis en place une aide financière pour inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville et de la Région Occitanie, réunissant les conditions définies pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 5 798.68€ conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2022 à 17 868.60 € (8 immeubles).

Il précise que ces demandes de paiement sont soumises aux modalités d'attribution définies par les délibérations du Conseil Municipal n°2020-242 du 24 novembre 2020 et n°2021-275 du 15 novembre 2021.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 20 septembre 2022.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**DECIDE** au vu des dossiers de demande de paiement déposés, de verser, au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, les subventions figurant sur le tableau présenté en annexe.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (nature 20 422 : subvention d'équipement personnes de droit privé).

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Castelnaudary, le 22 septembre 2022

Patrick MAUGARD

Le Maire,

Ampliation faite le 2 6 SEP. 2022 Certifiée exécutoire par réception

2 6 SEP. 2022 Par publication le :

Par delegation, Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le 2 7 SEP. 2022

ID: 011-211100763-20220922-DB2022198-DE